

Arrêté n° CA-I22-2335

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2022/771 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société EJM en date du 21 octobre 2022 **afin d'exécuter des travaux de sécurisation des carrefours RD 71/ RD 49 sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 07 novembre 2022 et le 09 décembre 2022, la circulation des véhicules sera interrompue durant 21 jours sur la route départementale 49 entre les PR 7 + 321 et 8 + 877 ¹sur le territoire des communes de PAILLENCOURT, HEM-LENGLET.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens PAILLENCOURT vers BANTIGNY :

Route départementale 49 sur les communes de : PAILLENCOURT, WASNES-AU-BAC
Route départementale 148 sur les communes de : FECHAIN, WASNES-AU-BAC
Route départementale 402 sur les communes de : ABANCOURT, FECHAIN, HEM-LENGLET
Route départementale 152 sur les communes de : ABANCOURT, BANTIGNY
Route départementale 49 sur les communes de : PAILLENCOURT, BANTIGNY.

Pour les usagers utilisant le sens BANTIGNY vers PAILLENCOURT :

Route départementale 49 sur les communes de : PAILLENCOURT, BANTIGNY
Route départementale 152 sur les communes de : ABANCOURT, BANTIGNY
Route départementale 402 sur les communes de : ABANCOURT, FECHAIN, HEM-LENGLET
Route départementale 148 sur les communes de : FECHAIN, WASNES-AU-BAC
Route départementale 49 sur les communes de : PAILLENCOURT, WASNES-AU-BAC.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant les heures des travaux de jour entre 07h00 et 18h00. La signalisation sera maintenue en dehors des heures des travaux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

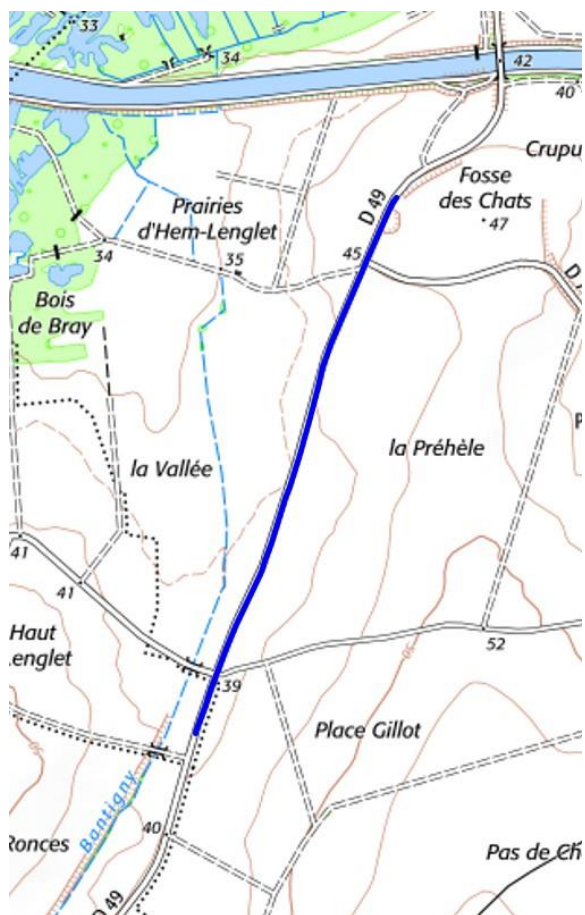
ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de CAMBRAI,
MM. Les Maires des communes de PAILLENCOURT, HEM-LENGLET,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE CAMBRAI,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DU CAMBRESIS,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 25 octobre 2022
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

[Publié le 25/10/2022](#)

Situation des travaux



Déviations(s)

Déviations pour les usagers utilisant le sens PAILLENCOURT vers BANTIGNY :

